

Peine capitale

Je n'ai pas à discuter des circonstances qui ont entouré ce crime. L'auteur du crime a été relégué à un hôpital psychiatrique, il y est toujours depuis, et j'ai bien l'impression qu'il n'en sortira jamais. La famille immédiate de la victime vit toujours. Les enfants de cette victime vivent toujours et exercent leurs professions dans le milieu. Les parents, les enfants de l'auteur du crime vivent encore, eux aussi, et nous avons, nous qui étions très près de la famille de la victime, la plus profonde pitié pour cette famille, et nous voulons, à l'égard de l'auteur du crime, exercer la charité chrétienne la plus sincère, monsieur l'Orateur.

C'est sans rancune que je tiens ces propos, et quand on est près de faits comme ceux-là comme je l'ai été—j'ai pu à titre de journaliste couvrir l'enquête et le procès qui ont suivi—je puis avouer, monsieur l'Orateur, que ce ne sont pas des sentiments de vengeance qui nous font palpiter le cœur, mais bien, plutôt, un sentiment de profonde pitié.

Je crois que la société, d'abord et avant tout, doit se tourner vers elle-même pour reconnaître qu'elle favorise les circonstances qui portent au meurtre, au crime et à la violence. Comme la plupart des députés, je regarde la télévision en fin de semaine. Je ne regarde pas seulement le baseball, le hockey et le football, mais j'observe aussi le genre d'émissions que l'on présente à nos enfants, et je suis renversé face au nombre d'épisodes de violence qui apparaît au petit écran. Il y avait un temps où les parents pouvaient contrôler jusqu'à un certain point les spectacles de violence dans les salles de cinéma, mais aujourd'hui la télévision pénètre au plus intime de la famille canadienne, et il est absolument impossible, à moins de jeter tout simplement l'appareil dehors, de contrôler tout ce que voient nos enfants.

Et pourtant, il y en a de la violence. Il y a de la violence présentée par la société d'État, il y a de la violence présentée par les sociétés de télévision privées, il y a de la violence à la radio, il y en a dans les revues où l'on peut lire des comptes rendus détaillés de crimes abominables qui se commettent, et nos enfants sont exposés à tous ces faits.

Évidemment, dans une société libre, dans une démocratie, il faut éduquer les enfants à ces choses, mais il me semble qu'il est temps que les législateurs canadiens, tant au Parlement du Canada qu'au sein des législatures provinciales, s'attardent davantage à ce fléau de violence dont sont l'objet les familles canadiennes, les âmes innocentes d'enfants, qui découvrent la vie, pour la première fois bien souvent, dans des conditions semblables. Ce n'est pas une façon de présenter une réalité, si abominable soit-elle. Je crois que la société doit d'abord et avant tout faire son *mea culpa*, et non pas, dans un esprit sanguinaire, chercher vengeance contre les auteurs du crime.

Voilà, monsieur l'Orateur, quelques idées que je tenais à exprimer au cours de ce débat. Je le répète, je suis abolitionniste. Je le suis par sentiment de conviction chrétienne profonde, et je me rappelle toujours de circonstances pénibles, soit dans mes expériences avec la presse, ou qu'il s'agisse de questions politiques, ou dans des relations personnelles avec les gens avec qui je travaille ou avec les membres de ma famille immédiate, monsieur l'Orateur, il y a une chose que l'on ne doit jamais oublier, c'est de pardonner aux autres comme nous voulons qu'il nous pardonnent.

● (1140)

[Traduction]

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[M. Corbin.]

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion disent oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre disent non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emporte.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Conformément à l'ordre spécial adopté le vendredi 27 juillet, le vote inscrit sur la motion de troisième lecture du bill C-2, tendant de modifier le Code criminel, est différé.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il a été entendu, je crois, qu'au lieu de passer à un autre sujet, nous suspendrions la séance pour la reprendre à 2 heures si tous les partis sont d'accord.

M. l'Orateur: Avant de demander si tel est le désir de la Chambre, j'aimerais avoir son avis sur l'ordre spécial concernant les heures de séance de cet après-midi et de ce soir. Je suppose que les députés aimeraient nous voir reprendre les heures prévues par le Règlement.

M. MacEachen: Je crois que c'est ce que l'on souhaite, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur: Entendu, il en est ainsi ordonné. Je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 11 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONFLIT ISRAËLO-ARABE—EXPOSÉ MINISTÉRIEL DE LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE L'APPEL AU CÈSSEZ-LE-FEU SIGNIFIÉ PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement applaudit de tout cœur à l'appel au cessez-le-feu fait par le Conseil de sécurité sous les auspices conjoints des États-Unis et de l'Union soviétique. Nous espérons qu'il sera formellement accepté par les parties au conflit du Moyen-Orient et qu'il sera en vigueur le plus tôt possible. La prise de position du gouvernement canadien, dès le déclenchement des récentes hostilités, ainsi que je l'ai exposé la semaine dernière, démontrait la nécessité d'établir le plus tôt possible un cessez-le-feu relié à des négociations. Nous avons également exhorté les États-Unis et l'URSS, à titre de principaux pourvoyeurs d'armes, d'user de leur influence en vue de l'établissement d'un cessez-le-feu et de négociations, conformément à la Résolution 242.